

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 63678 du 24 septembre 2019 portant nomination au grade de maréchal des logis
du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1926288S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires engagés;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 36217/GEND/EG ROCHEFORT/DAF/BGP/SEF du 2 juillet 2019 portant promotion des élèves sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 47524/GEND/EG ROCHEFORT/DF/CNF-CSTAGN du 11 septembre 2019 portant attribution du brevet élémentaire de spécialiste du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale – spécialité « restauration collective »,

Décide:

Article 1^{er}

Les brigadiers-chefs de la spécialité « restauration collective », dont le nom figure ci-après, sont nommés à compter du 1^{er} octobre 2019 au grade de maréchal des logis :

| | |
|-------------------------|------------------|
| Barret Agnès | NIGEND : 424 136 |
| Baudry Anaïs | NIGEND : 423 909 |
| Fougère Ludivine | NIGEND : 369 912 |
| Goudeau Marion | NIGEND : 346 351 |
| Mecheri Manon | NIGEND : 354 538 |
| Said Chloé | NIGEND : 385 002 |
| Steyaert Florent | NIGEND : 359 964 |
| Trojnar Jennifer | NIGEND : 404 799 |
| Utia Naumi | NIGEND : 424 036 |
| Vecten Amandine | NIGEND : 424 045 |

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 septembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, sous-directeur
de la gestion du personnel,
L. Le Gentil*